



Une initiative du
**Conseil départemental
des Vosges**

AIDE À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

pour les particuliers



Les arbres fruitiers sont une composante essentielle du patrimoine et des paysages vosgiens et le Conseil départemental souhaite, par l'intermédiaire de cette aide spécifique, vous encourager à valoriser vos parcelles.



Les arbres éligibles sont des fruitiers de haute ou moyenne tige, trois essences minimum à choisir dans la liste en dos de couverture du dossier de demande d'aide.



L'aide est de 50% maximum plafonnée à 20€ TTC/arbres pour l'achat de 10 à 20 plants.



Afin de vous aider à choisir et à planter vos arbres dans les meilleures conditions, une formation gratuite est obligatoire en amont du dossier.

— CONTACT —

Conseil départemental des Vosges
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture & Forêt
8 rue de la Préfecture • 88088 EPINAL Cedex 9
Tél. : 03 29 29 88 88 • www.vosges.fr
@ : aidevergers@vosges.fr



+ D'INFOS / INSCRIPTION
VOSGES.FR

Aménagement du territoire
Aide à la plantation d'arbres fruitiers